

***OUVERTURE DES TRIBUNAUX
BARREAU DE MONTRÉAL***

Allocution prononcée par :

JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

Cour supérieure du Québec

Montréal

Le 7 septembre 2017

Distingués invités,

Je vous remercie, monsieur le Bâtonnier Me Brian Mitchell, pour votre invitation à participer à la cérémonie d'ouverture des tribunaux de Montréal.

Cette rentrée a pour thème « Un Barreau inclusif ». Il est clair que la pratique du droit a évolué au courant des dernières décennies et avec elle les praticiens qui la façonnent. Tous, peu importe leur sexe, leur genre, leur race, leur identité sexuelle ou leur religion, doivent être libres d'exercer le droit sans discrimination. Cela est également valable pour les justiciables, qui doivent tous avoir le même accès aux tribunaux, et ce, sans contraintes.

Je vous le dis comme une évidence mais cela n'a pas toujours été. Les préjugés et la discrimination sont des phénomènes sournois qui se manifestent de façon, en apparence inoffensive, mais combien destructive.

Je me souviens de juges qui s'adressant à des femmes les appelaient « Madame » et leurs confrères masculins les appelaient « Maître ». La discrimination à l'égard des groupes ethniques ou religieux ne se manifestait pas, le Barreau comme la société en général étant homogène. C'était il y a 40 ans. Comme nous avons changé et comme nous avons dû nous adapter.

L'actualité contemporaine et en particulier les récentes actions de l'exécutif américain offrent un exemple frappant du contraste entre « inclusion » et « exclusion » comme valeur de société.

Je vous dirai franchement que je préfère l'inclusion que je reconnais comme valeur québécoise et canadienne et qui trouve ses assises dans nos lois fondamentales que sont nos chartes canadiennes et québécoises.

Le thème a été choisi bien avant les récents événements. L'actualité aura été l'occasion d'en parler en contexte.

La Cour supérieure appuie toutes les initiatives du Barreau qui assurent le respect de ces principes.

Je passe maintenant aux affaires courantes.

Je tiens à remercier la juge en chef adjointe Eva Petras qui, en plus de m'épauler dans la gestion de la Cour supérieure, coordonne les activités quotidiennes du district de Montréal. Je rappelle que les juges coordonnateurs jouent un rôle primordial dans les districts. Il leur revient d'assurer le bon fonctionnement de la Cour dans toutes les régions du Québec et de régler une multitude de problèmes. La juge en chef adjointe a dû faire des miracles à Montréal pour assurer le bon déroulement des activités judiciaires au courant de la dernière année. D'autant plus qu'elle a dû composer avec mon obsession de combattre les effets de l'arrêt *Jordan*, ce qui a comporté la nécessité d'une multitude de permutations dans les assignations régulières des juges. Le dévouement et le support des coordonnateurs sont indispensables et inestimables. Merci Eva pour ton excellent travail, tant comme juge en chef adjointe que comme coordonnatrice à Montréal.

I would also like to thank the judges of all the courts for their exceptional work, even more so after the judicial year which has just ended. Even though you have been in great demand, you have continued to do your best to provide quality services to our fellow citizens.

Merci aussi au personnel des greffes, qui est essentiel au fonctionnement des tribunaux. Je suis conscient que vos tâches se complexifient au fil des réformes et je tiens à vous dire que votre collaboration est grandement appréciée. Sans vous, nous n'aurions pas été en mesure de relever les défis de l'année judiciaire qui vient de s'achever et nous serions en bien plus mauvaise posture pour entamer la nouvelle. Je vous remercie.

Avant de me pencher sur la prochaine année judiciaire, j'aimerais vous parler de celle qui vient de se terminer.

Si vous avez suivi l'actualité judiciaire de la dernière année, ou l'actualité tout court, vous avez sûrement entendu parler de l'arrêt *Jordan*. Cet arrêt de la Cour suprême est venu fixer de façon claire le délai maximal entre la comparution d'un accusé et la fin de son procès.

Pour la Cour supérieure, le délai considéré raisonnable a été fixé à 30 mois. Si ce délai est dépassé, un accusé peut demander un arrêt des procédures et c'est à la Couronne de démontrer que le délai est raisonnable dans les circonstances.

Cet arrêt a eu l'effet d'un électrochoc sur tous les intervenants du système judiciaire. À l'ère des méga-procès et en l'absence de ressources suffisantes, nous en sommes venus avec le temps à tolérer une situation qui est intolérable.

Dans la division de Montréal, où sont concentrés les dossiers en matière criminelle, nous avons dû faire des choix. En attendant que le gouvernement fédéral nomme les postes qui ont été créés par le gouvernement provincial en décembre dernier, nous avons déplacé des ressources des autres chambres vers le criminel. Nous avons revu la gestion des dossiers en matière civile pour libérer le temps des juges. Nous avons également, avec la complicité de la ministre de la justice provinciale, implanté un projet pilote qui nous permet maintenant de faire appel à des juges retraités lors des conférences de

règlement à l'amiable, ce qui libère nos juges en exercice pour présider des procès.

Nous avons aussi participé à la Table justice Québec, un groupe de travail qui rassemble autour d'une même table des représentants de plusieurs sphères de l'appareil judiciaire. Nous y retrouvons des avocats de la défense, de la couronne, des juges des tribunaux de première instance et des représentants du ministère de la Justice.

Je vous confirme aujourd'hui que ces initiatives ont commencé à porter fruit. Dans la division de Montréal, nos délais de fixation à l'automne 2016 pour un procès criminel étaient de 30 mois. En septembre 2017, nos délais de fixation ont fondu à 17 mois. En présumant une amélioration similaire au sein de la Cour du Québec, je peux affirmer que la crise des délais en matière criminelle est en voie de se résorber.

La partie n'est toutefois pas encore gagnée. Les dossiers qui étaient déjà fixés doivent être entendus. Notre principal problème à l'heure actuelle est de traiter prioritairement les anciens dossiers afin de reprendre un

rythme normal. C'est pour cette raison que nous avons absolument besoin des postes additionnels qui ont été créés par le gouvernement provincial. Ils font partie directement de la solution ponctuelle mais aussi celle à plus long terme qui vise à maintenir des délais acceptables au criminel mais aussi dans les autres matières.

Voilà pour l'année qui vient de se terminer. En ce qui concerne la prochaine année judiciaire, j'affiche un optimisme prudent.

Pour ceux qui n'en sont pas à leur première rentrée judiciaire, vous serez surpris d'apprendre que la Cour supérieure n'a présentement qu'un seul poste vacant, qui s'est libéré à la suite du surnumérariat du juge Benoît Moulin à la mi-août. Il n'était pas rare dans le passé qu'entre 5 et 10 postes, et même plus, soient vacants en même temps à la Cour supérieure, ce qui nous causait de sérieux maux de tête dans la gestion quotidienne de la Cour. Le gouvernement fédéral s'est engagé auprès de nous à combler les postes vacants le plus rapidement

possible, ce qui nous permet déjà d'offrir plus de juges au service des justiciables.

Je profite de l'occasion pour remercier les deux paliers de gouvernement et particulièrement les ministres de la Justice Stéphanie Vallée et Jody Wilson-Raybould pour leurs récents efforts en matière de justice. Le gouvernement provincial a créé des nouveaux postes à la Cour supérieure et permis la mise en place du projet-pilote des séances de médiation présidées par des juges à la retraite en lieu de CRA. Le gouvernement fédéral quant à lui a comblé tous les postes vacants avec célérité et a même créé un nouveau poste, occupé depuis juin par l'honorable Mario Longpré. Les ministres ont fait preuve de leadership et ont su ramener la justice à l'avant-plan. Jusqu'à présent, les gouvernements ont livré la marchandise. Je les remercie chaleureusement pour la vision dont elles ont fait preuve au cours de la dernière année.

Il faut dire que ces effectifs additionnels seront essentiels et pas uniquement en droit criminel, puisque le rôle des juges s'est accru de façon considérable au cours des

dernières années. Au traditionnel rôle d'adjudicateur se sont ajoutés les rôles de conciliateur et de gestionnaire d'instance, des tâches qui n'existaient pas il y a 30 ans lorsque les effectifs de la Cour avaient été actualisés.

Comme par les années passées, le nombre de parties non représentées est en constante progression. C'est connu, même le plaideur non représenté de bonne foi demande un temps additionnel important dans le traitement de sa demande, allant parfois du simple au double.

La quérulence, un phénomène à peu près inconnu jusqu'à la fin des années 80 a pris son envol et nous avons maintenant plus de 250 personnes qui ont été identifiées et qui font l'objet de déclarations de quérulence.

Ce groupe, pour lequel l'abus des ressources judiciaires est une raison d'être, prend un temps fou à gérer et l'expérience nous invite à la prudence lorsque vient le temps de les encadrer.

It is essential to rationalize the use of the courts in cases that deserve it. This is a path we must take to improve the efficiency of the judicial system and significantly reduce delays to process cases.

Que peuvent faire les avocats pour mieux servir les justiciables? Je considère qu'ils sont une composante essentielle du système judiciaire et qu'ils doivent coopérer, d'abord entre eux et ensuite avec tous les intervenants du système judiciaire. Ils doivent absolument donner l'exemple.

La magistrature et le Barreau sont et doivent continuer d'être associés dans cette grande aventure qu'est l'administration de la justice.

Lawyers must absolutely understand that without cooperation, it is impossible to offer a fair debate to the parties. If there is no loyal debate, there can be no justice and it is at this moment that the whole judicial system collapses.

Vous représentez le système de justice tous les jours et si nous voulons régler la crise des délais en toute matière, c'est avec vous qu'on y arrivera.

Il faut également comprendre que le droit ne peut plus se pratiquer de la même façon en 2017. Le Code de procédure offre de nouveaux outils aux juges pour gérer l'instance de façon plus serrée. La règle *Audit alteram partem* n'est pas absolue et doit se lire en gardant à l'esprit que les ressources judiciaires ne sont pas illimitées. Il s'agit d'une évidence pour tout le monde mais le procès ne devrait pas coûter plus cher que son enjeu.

Ce qui m'amène au futur de la profession. Je ne suis pas un expert sur la question, mais je suis convaincu qu'avec une population de plus en plus instruite et la démocratisation de l'accès à l'information juridique, les besoins pour les services juridiques vont changer de façon importante au courant des prochaines années. Les gens pourront eux-mêmes effectuer leurs recherches et trouver réponse à leurs questions.

Toutefois, je suis confiant en l'avenir de la profession. Les gens auront toujours besoin de conseillers, de stratèges et de représentants pour naviguer à travers l'appareil judiciaire. Il faut donc voir ces nouveaux défis comme une opportunité pour repositionner le rôle des avocats au sein de notre société.

Il faut également penser aux organismes publics et parapublics qui fournissent de l'information juridique et de l'accompagnement aux justiciables qui n'ont pas les moyens de faire appel aux services d'un avocat. Je pense notamment à Éducaloi ou aux Centres de justice de proximité, ces organismes améliorent quotidiennement l'accès à la justice. Le peu d'investissement que commandent ces organismes en fait des acteurs de première ligne qui contribuent à l'essor et au maintien d'une société de droit.

La justice nous appartient à tous. La justice est l'un des fondements de notre système social et démocratique, en autant qu'elle soit accessible. Nous sommes des acteurs de premier plan, nous sommes les mieux placés pour créer des solutions. Il nous appartient de travailler

ensemble, de vouloir faire mieux et d'être à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente rentrée judiciaire 2017.

* * *